

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Délibération n° D-2016-270

Musée Bernard d'Agesci - Transfert à la Ville de Niort de la
propriété de l'Apollon du Belvédère

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/06/2016

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

Direction du Secrétariat Général

**Musée Bernard d'Agesci - Transfert à la Ville de Niort
de la propriété de l'Apollon du Belvédère**

Monsieur Simon LAPLACE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En application de l'article L.451-9 du Code du Patrimoine (art.13 de la loi n°5-2002 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France), les biens de l'Etat mis en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les musées de France appartenant aux collectivités territoriales, font l'objet d'un transfert de propriété à ces collectivités :

« les biens des collections nationales confiés par l'Etat, sous quelque forme que ce soit, à une collectivité territoriale avant le 7 octobre 1910 et conservés, au 5 janvier 2002, dans un musée classé ou contrôlé en application de l'ordonnance n°45-1546 du 13 juillet 1945 portant organisation provisoire des musées des Beaux-Arts et relevant de cette collectivité deviennent, après récolement, la propriété de cette dernière et entrent dans les collections du musée, sauf si la collectivité territoriale s'y oppose ou si l'appellation « musée de France » n'est pas attribuée à ce musée ».

La gestion des œuvres intégrées aux collections des musées de Niort est attribuée aux compétences de la Communauté d'Agglomération du Niortais, qui est de ce fait concernée par le transfert à la Ville de Niort de la propriété des œuvres dont elle était jusqu'alors dépositaire.

Un premier transfert de propriété de 50 œuvres au profit de la ville de Niort / gestion CAN a été acté par arrêté de la ministre de la Culture et de la Communication, en date du 17 juillet 2014 publié au JO de la République Française du 1 août 2014.

Les musées communautaires viennent d'achever le récolement décennal. Dans ce cadre, certaines œuvres nécessitent une régularisation administrative et juridique.

L'Apollon du Belvédère d'après l'antique est une statue en bronze, déposée par l'Etat en 1881 à la ville de Niort. Il s'agit d'un dépôt du musée du Louvre, Département de sculptures (Inv. MR 3 289 / ENT 1880-1 ; Inv dépôt : D.881.1.3).

Dimensions en cm : H. 223 ; L. 164

Cette œuvre a été présentée dans les Jardins de la Brèche puis conservée dans les réserves des musées communautaires. Elle est à nouveau exposée au public dans le Grand Hall du Musée Bernard d'Agesci depuis septembre 2015.

La technique de fonte correspond à une fonte à cire perdue coulée d'un seul jet avec quelques petits manques. Les réparations d'origine ont été faites avec des pièces à froid quadrangulaires "à la romaine" et par recoulée ponctuelle "à la gauloise". Les pieds sont munis de patins d'un contour familier avec une fine tige de renfort sous le pied gauche. Faible épaisseur du métal, la draperie sonne plus comme du carton que du bronze et les patins fragiles ont été déchirés. La finesse du métal par rapport à la complexité du volume est plutôt une performance technique et synonyme de qualité. Etat de conservation globalement bon malgré les rudes conditions de la vie en plein air et probablement un traitement de surface drastique par siècle. Les phénomènes de corrosion ont toutefois fait leur œuvre avec les zones vertes et noires réparties en fonction du ruissellement des eaux de pluie lorsque la statue était sise dans les jardins de la Brèche.

Le droit de propriété sur les biens transférés s'exercera dans le respect des dispositions du Code du Patrimoine, notamment en ce qui concerne la conservation et la sécurité des collections, soumise au contrôle scientifique et technique de l'Etat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le transfert à la Ville de Niort de la propriété de la statue Apollon du Belvédère, bien déposé par l'Etat avant le 7 octobre 1910 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce transfert de propriété.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT